



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monuments nationaux

Question écrite n° 80536

Texte de la question

M. François de Mazières interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur un rapport que le Gouvernement devait remettre au Parlement pour le 1er mars 2015 concernant la mise en place, en faveur de la défense du patrimoine, d'un tirage exceptionnel du loto organisé à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Il souhaiterait savoir si les parlementaires pourront avoir connaissance de ce rapport prochainement.

Texte de la réponse

L'article 88 de la loi de finances pour 2015 no 2014-1654 du 29 décembre 2014, issu de l'amendement no 480C du projet de loi de finances pour 2015, a demandé au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport sur la possibilité d'affecter au Centre des monuments nationaux les bénéfices d'un tirage exceptionnel du loto réalisé à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Ce rapport, préparé par les services du ministère de la culture et de la communication en concertation avec le ministère chargé du budget, a été adressé le 28 octobre 2015 au Secrétariat général du Gouvernement, qui l'a transmis immédiatement au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. François de Mazières](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80536

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4037

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1260